

Informations Générales Etudiants

Année scolaire 2026-2027

ORGANISATION DE LA RENTREE 2026 :

Classes	Jour de rentrée	Temps d'accueil Amphi : présence obligatoire	Installation internat/Résidence	Finalisation démarches administratives	Prise en charge professeurs principaux ou coordonnateurs
Seconde générale	Mardi 1 ^{er} /09	9h/10h	10h/11h30	8h/9h	11h30
Première/Terminale STAV et G	Mardi 1 ^{er} /09	13h30/14h30	14h30/15h30	14h30/15h30	15h30
Terminale STAV et G	Mardi 1 ^{er} /09	13h30/14h30	14h30/15h30	14h30/15h30	15h30
BTS1	Mardi 1 ^{er} /09	8h/8h30	8h30/10h	8h30/10h	10h
BTS 2	Mardi 1 ^{er} /09	8h/8h30	11h/12h	11h/12h	8h30

HORAIRES DES COURS

Les cours débutent le lundi à 8h30 et se terminent le vendredi à 17h00.

Les autres jours de la semaine, les cours débutent à 8h00 et se terminent à 17h30.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES EN CHARENTE-MARITIME

Se rendre sur le site : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>

HEBERGEMENT, PENSION et DEMI-PENSION

Le lycée Georges DESCLAUDE dispose de chambre en résidences étudiantes (demandes à réaliser sur le dossier d'inscription, cf imprimé téléchargeable)

Attention : Tous les ans, nous enregistrons une très forte demande et parfois, nous ne sommes pas en mesure de répondre favorablement à toutes les sollicitations. **Les demandes tardives risquent de ne pas être prises en compte.**

Les **frais de pension** sont payables **chaque trimestre** à réception de "l'avis des sommes à payer", lequel vous est adressé par l'établissement.

Les prix de pension, quel que soit le régime, **sont forfaitaires**. (*Les repas seront comptabilisés à la carte si prise en dehors du forfait choisi*).

Il est rappelé que **tout trimestre commencé est dû en entier**, quelle que soit la raison qui ait mis fin à la scolarité de l'élève. (Sauf démission). Il est cependant possible de régler par prélèvement automatique (mandat SEPA à remettre à l'inscription).

Les choix du régime se font pour l'année scolaire entière. Cependant, le régime peut être modifié uniquement sur demande écrite motivée auprès de M. le Proviseur et ne sera **effective qu'au trimestre suivant**.

Une remise de pension peut être accordée pour **une absence supérieure à 15 jours consécutifs** sur demande écrite, appuyée d'un justificatif.

Ouverture de l'internat le dimanche soir L'établissement vous propose également l'ouverture de son internat le dimanche soir. L'accueil des élèves se fera de 20h00 à 22h00. Il n'y aura pas de restauration ce jour.

NOUVEAUTE RENTREE 2026 : TARIFICATION SOLIDAIRE

La Région Nouvelle-Aquitaine met progressivement en place une **tarification solidaire adaptée aux revenus des familles**. Le tarif du repas sera déterminé en fonction de votre quotient familial régional annuel, lequel est déterminé en fonction de vos revenus fiscaux.

Le calcul du quotient familial régional annuel se fait comme suit : revenu fiscal de référence annuel divisé par le nombre de parts fiscales. **Ce Quotient détermine la « tranche » de tarif qui vous sera attribuée**. Nous sommes en attente des tarifs 2026/2027.

A défaut d'inscription sur la plateforme dédiée, c'est le tarif de la tranche tarifaire la plus élevée qui sera automatiquement attribuée. Vous pourrez vous inscrire sur la plateforme du 24/08/26 au 27/09/26.

Du côté lycée, vous demandons de **renseigner le régime de votre enfant sur le site d'inscription**.

Pour plus de renseignements, consultation des tarifs et inscriptions sur le site du Conseil Régional, n'hésitez pas à consulter ces deux pages :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/tarification-solidaire-du-service-de-restauration-en-nouvelle-aquitaine>

<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro/identity/connect>

FOND SOCIAL REGIONAL

Le **Fond Social Régional** permet d'apporter aux familles une aide exceptionnelle et ponctuelle destinée à faire face à des situations difficiles, pour assumer des dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Si au cours de l'année scolaire vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à retirer un dossier auprès de la secrétaire de direction.

Les dossiers complets seront à retourner soit courant OCTOBRE, soit courant MARS, soit courant JUIN.

*Une **commission** se réunira 2 fois dans l'année pour examiner les dossiers et décider de l'attribution d'une aide.*

BOURSES

Vous demandez une bourse d'étude au CROUS.

Vous devrez nous remettre dès réception votre notification provisoire de bourse afin que nous puissions valider votre demande dès la rentrée.

INFORMATIONS DIVERSES

A – CONTACTS

TÉLÉPHONE du lycée : 05.46.93.88.59

L'adresse mail du lycée est legta.saintes@educagri.fr, celle de la vie scolaire [vs-
legta.saintes@educagri.fr](mailto:vs-
legta.saintes@educagri.fr)

B - SPORTS

Des séances d'éducation physique sont prévues à l'emploi du temps. Toute dispense doit être signée par un **médecin**. Si un élève est malade ou blessé, il doit se rendre auprès du service infirmerie du lycée.

Les élèves du **lycée Georges Desclaude** peuvent participer aux compétitions sportives organisées par l'**Union Nationale du Sport Scolaire (U. N. S. S.)**

C - ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE(A.L.E.S.A. et AS)

Tous les élèves de l'établissement peuvent **adhérer à l'Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis du lycée Georges Desclaude** constituée sous forme d'une association de la loi1901.

D - ASSOCIATION des PARENTS d'ELEVES de l'AGRO CAMPUS de SAINTONGE (A.P.E.A.C.S.)

Les parents des élèves peuvent adhérer à l'APEACS. L'APEACS sera présente le jour de la rentrée des classes.

Bonne rentrée à tous ! et bonnes vacances !

Les équipes du LEGTA Georges Desclaude